

Praticiens

Impossible de faire Tiers payant ! message : "Signer le mandat de prélèvement"

Conformément à nos conditions générales de vente ; la partie commission est de 3 %, sur l'ensemble des paiements effectués sur la plateforme.

Jusqu'en Aout 2020, le site "MaQuestionMedicale" offrait ses 3 % dans le cadre de tiers payant.

Nous avons depuis début septembre mis en place les 3 % pour les tiers payants également.

Dans ce cadre, l'utilisation du tiers payant nécessite donc la signature du mandat de prélèvement.

Espérant que vous comprenez qu'il s'agit du fonctionnement normal et de la rémunération logique pour l'utilisation de ce service.

Plus d'informations sous :

<https://faq.maquestionmedicale.fr/index.php?sid=76824&lang=fr&action=add&cat=0>

Référence ID de l'article : #1086

Auteur : Nada du service pro

Dernière mise à jour : 2020-11-09 01:34